Publié sur www.creuse.fr le 09/10/2025

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 023-222309627-20251002-CP2025223-DE

ETAT DE SANTE DE LA PETITE ENFANCE EN CREUSE : SAISIE ET EXPLOITATION DES CERTIFICATS ET DES BILANS DE SANTE

AVENANT A LA CONVENTION D'ÉTUDE

Entre

Le Conseil Départemental de la Creuse représenté par sa Présidente Madame Valérie SIMONET

Autorisé par délibération N° CD2021-07/1/1 DOSSIER N°4680 de la Commission Permanente du 1er juillet 2021

D'une part

Et

L'Observatoire Régional de la Santé Nouvelle Aquitaine Dont le siège est 58 Rue Abbé de l'Épée – 33000 – BORDEAUX, représenté par son Président, Guy Clua

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

- Les tâches de saisie initialement dévolues à l'Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des articles 1 et 2 de la convention initiale sont depuis 2023 réalisées par du personnel du Service de PMI de la Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse du Conseil Départemental de la Creuse.

- En conséquence, l'article 6 portant sur les coûts et les modalités de paiement est ainsi modifié :

*Le coût global du travail de l'ORS pour la convention 2021-2025 s'élève à **45 226 €** à la place des 72 436 € prévus initialement.*
Dont :
- opérations de codage et saisie : 17 295 €
- opérations d'analyse et rendu des résultats : 27 931 €

A date, le Conseil Départemental de la Creuse a réglé l'ORS pour un total de 26 822 €.
Le solde restant d'un montant de 18 404 € sera échelonné selon l'échéancier de facturation ci-dessous.
S'ajoute à cette somme le reliquat dû par le Conseil Département à l'ORS dans le cadre de la convention 6 d'un montant de 5 158 €. L'échéancier de facturation porte donc sur un total de 23 562 € :

- *Décembre 2025 23 562 €*

La Présidente du Conseil Départemental

Madame Valérie SIMONET

Le Président de l'ORS NA

Guy Clua